



Harcèlement du locataire par le propriétaire.

Par **rose72**, le **06/02/2012 à 16:18**

Bonjour, un employé de ménage travaillant pour mon bailleur sonne plusieurs fois à ma porte en apposant une affiche sur ma porte pour nous dire de laver le palier. Sur ce palier nous sommes plusieurs locataires, le palier est entretenu. Je ne signe pas régulièrement le registre mais nettoie régulièrement. J'ai déjà rappelé à cet employé qu'il y avait une boîte aux lettres pour correspondre. J'estime être harcelée et ce n'est pas pour le premier souci qui concerne la collectivité et le bailleur. Je suis à jour sur tout point de vue. Si on est absent, notre propriétaire le sait! N'y-a-t-il pas là un problème de respect de la vie privée du locataire? Si je poursuit le propriétaire, A quoi j'ai droit? merci!

Par **Marion2**, le **06/02/2012 à 16:56**

Bonjour, Envoyez-lui tout d'abord une mise en demeure en recommandé AR lui sommant d'arrêter immédiatement le harcèlement dont fait preuve son employé vis-à-vis de vous. Vous lui indiquez qu'en cas de récidive, vous engagerez, sans autre avertissement de votre part, une procédure auprès du Tribunal à son encontre. Contactez l'ADIL (gratuit) ce sont des juristes spécialisés qui pourront vous répondre par téléphone. Regardez sur Internet les coordonnées de l'ADIL dont vous dépendez (la ville la plus proche de votre domicile). Cdt